

Programme de subvention pour les nouvelles initiatives

Objectifs du programme de subvention

L'un des objectifs stratégiques du Centre de recherche en santé publique (CReSP) est de promouvoir l'interdisciplinarité et les nouvelles collaborations entre chercheurs et chercheuses d'axes et de facultés différentes. Ce concours invite les chercheurs et chercheuses d'axes ou de facultés différentes à développer de nouvelles collaborations de recherche pour développer des projets qui mèneront à des demandes de subventions à des grands fonds de recherche. Ce concours finance deux types de projets : 1) des études préliminaires pour des projets à soumettre à des organismes subventionnaires ou 2) des études à petite échelle qui mènent à au moins une publication.

Conditions d'admissibilité

- La demande doit être soumise par au moins deux chercheurs et chercheuses réguliers du CReSP.
- Les chercheurs et chercheuses doivent provenir de deux axes et/ou deux facultés différentes. Les chercheurs et chercheuses qui ne remplissent pas cette condition pourront démontrer l'interdisciplinarité de leur collaboration.
- La préférence sera donnée aux chercheurs et chercheuses qui développent une nouvelle collaboration. Les chercheurs et chercheuses avec un historique de projet de recherche subventionné par un organisme externe seront désavantagés.
- Les projets doivent contribuer à l'avancement des connaissances sur l'un des deux thèmes transversaux du CReSP : 1) comprendre et diminuer le fardeau de la maladie d'un monde en transformation 2) comprendre et agir sur le cumul des risques, vulnérabilités et résiliences.
- Les chercheurs et chercheuses s'engagent à soumettre et à faire preuve de soumission d'une demande de financement à un organisme subventionnaire majeur (12 mois) ou de soumission d'un article de recherche revu par les pairs (18 mois) suivant la date d'attribution de la subvention.
- Les projets déposés par des chercheurs et chercheuses en début de carrière seront priorités.
- Les projets qui incluent un développement de collaborations avec des milieux de pratique ou de la décision seront favorisés.
- Les projets doivent prioriser l'embauche d'étudiants et étudiantes.

Documents à présenter

Pour déposer une demande de subvention pour une étude préliminaire à soumettre à des organismes subventionnaires, vous devez soumettre une lettre d'intention de deux pages maximum (n'incluant pas les points 7 et 8), qui présente :

1. Le titre du projet,
2. Objectifs du projet préliminaire, incluant les livrables attendus,
3. Méthodes du projet préliminaire,
4. Contribution du projet préliminaire au développement du projet à soumettre aux organismes subventionnaires,
5. Contribution du projet aux thèmes transversaux du CReSP,
6. Démonstration de l'expertise, de l'interdisciplinarité et de la complémentarité de l'équipe de recherche pour réaliser le projet,
7. Plan de développement des collaborations avec les milieux de pratique ou de décision,
8. Les besoins pour un soutien de l'infrastructure du CReSP,
9. Budget et justification.

Pour déposer une demande de subvention pour une étude à petite échelle qui mènera à au moins une publication, vous devez soumettre une lettre d'intention de deux pages maximum (n'incluant pas les points 6 et 7), qui présente :

1. Le titre du projet,
2. Objectifs du projet, incluant les livrables attendus,
3. Méthodes du projet,
4. Contribution du projet aux thèmes transversaux du CReSP,
5. Démonstration de l'expertise, de l'interdisciplinarité et de la complémentarité de l'équipe de recherche pour réaliser le projet,
6. Précisions sur les collaborations avec les milieux de pratique ou de décision,
7. Les besoins pour un soutien de l'infrastructure du CReSP,
8. Budget et justification.

Critères d'évaluation

Qualité de la demande :

- Pertinence des objectifs et alignement avec les thèmes transversaux du CReSP
- Clarté et faisabilité des activités à mener
- Adéquation des méthodes pour l'atteinte des objectifs

Qualité de l'équipe :

- Chercheurs et chercheuses pertinents pour la demande
- Démonstration de l'interdisciplinarité

Valeur ajoutée :

- Démonstration qu'il s'agit d'une nouvelle collaboration de recherche
- Plan des collaborations et échanges de connaissances avec les milieux de pratique ou de décision
- Plausibilité de réalisation des livrables

Date limite pour le dépôt du dossier : vendredi 28 octobre 2022 à 17h00

Montant des subventions : Jusqu'à concurrence de 45 000\$

Durée des subventions : 12 mois après l'autorisation d'un CÉR

Dépôt de la demande : Tout le dossier doit être assemblé dans un fichier PDF et envoyé par courriel, en indiquant en objet « **Programme de soutien multidisciplinaire** » à : vanessa.simic.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca